

Montpellier, le mercredi
8 février 2023

EXPULSION LOCATIVE : NOUVELLE APPLICATION DU ZÉRO IMPUNITÉ PAR ACM HABITAT

ACM Habitat a décidé d'engager une procédure d'expulsion envers une locataire interpellée le lundi 6 février par la Police nationale, dans le quartier de Celleneuve. Dans son appartement et un box d'une résidence ACM HABITAT, ont été trouvés de la résine de cannabis en plaquettes, de l'argent liquide, de la cocaïne et une arme.

C'est une nouvelle application du dispositif zéro impunité, lancé en septembre 2021.

ACM HABITAT réaffirme sa plus totale fermeté

ACM HABITAT et son président Michel CALVO saluent le travail effectué par la Police nationale et réaffirment la plus totale fermeté vis-à-vis de tels agissements que le dispositif zéro impunité a vocation de combattre. Nous nous félicitons de la qualité du partenariat avec la Ville, la Métropole et l'Etat, afin de garantir la sécurité de tous, dans et aux abords de nos résidences.

Le logement social est un droit essentiel que la ville, la Métropole de Montpellier et ACM HABITAT, défendent chaque jour. Mais il implique également des devoirs. En aucun cas, de tels comportements et l'utilisation criminelle des locaux mis à disposition par ACM HABITAT ne sauraient être tolérés de la part des locataires et de leurs proches.

ACM Habitat a ainsi engagé une procédure d'expulsion envers ces locataires et souhaite qu'elle aille à son terme en aboutissant le plus rapidement possible.

800 000 euros investis pour la sécurité de nos locataires

Pour rappel, en 2023, ce sont 800 000€ qu'ACM HABITAT investit dans la sécurité de ses locataires, au travers de l'équipe de médiation sociale, de l'investissement dans des caméras de vidéosurveillance et de la création d'une brigade de tranquillité sociale inter-bailleurs (GSRI-3M).

CONTACT PRESSE

ANTOINE COSTE

Tèl. : 06 02 03 22 03

Mail : antoine.coste@serm-montpellier.fr